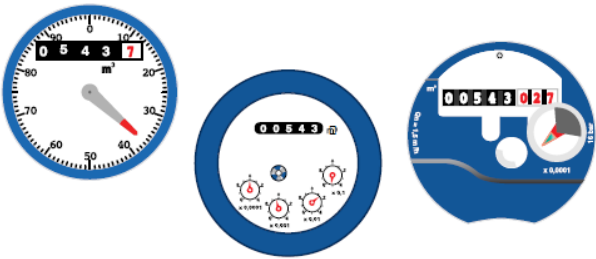


Surveillance et entretien de votre installation eau potable

A partir du compteur d'eau, votre installation privée est sous votre surveillance.

Le service d'eau vous rappelle les gestes simples de surveillance et d'entretien de votre installation d'eau potable.

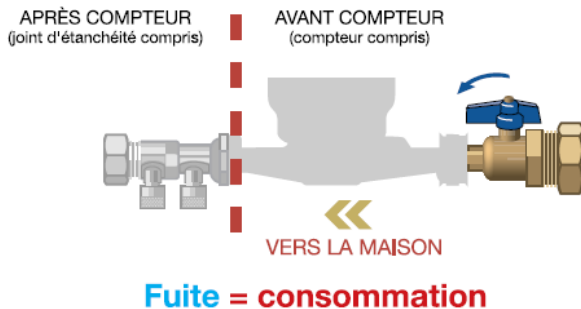
Le compteur




Mesure l'eau fournie (chiffre noir m³, chiffre rouge litres). Il vous permet également de surveiller votre consommation et de détecter la présence d'une éventuelle fuite.

 Vérifiez régulièrement ses indications

Le robinet avant compteur

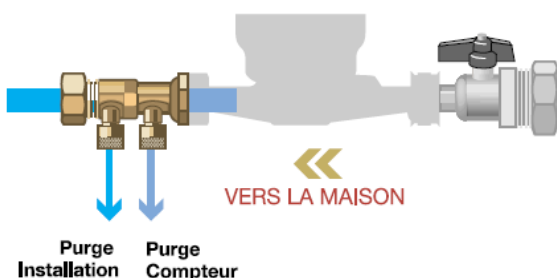


Destiné à couper l'arrivée d'eau si vous réalisez des travaux sur votre installation ou en cas d'absence prolongée. Évitez de le manœuvrer trop souvent. Vérifiez toujours si l'eau ne passe pas après sa fermeture en actionnant la purge. Si c'est le cas, le robinet n'est plus étanche. Prévenez aussitôt le service d'eau qui lui seulement peut intervenir. L'intervention est **gratuite**.


 En cas de fuite :

- **APRÈS COMPTEUR** : prévenez votre plombier
- **AVANT COMPTEUR** : prévenez le service d'eau.

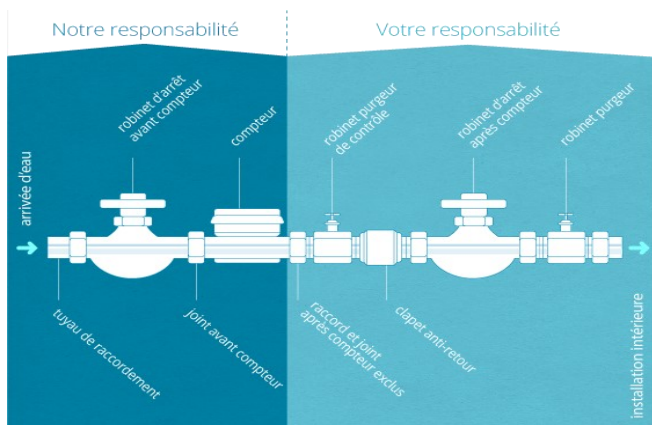
Le clapet NF antipollution



Évitez tout retour d'eau et vous permet de vidanger le compteur et votre installation après fermeture du robinet avant compteur. Après vidange, vérifiez qu'il ne s'écoule plus d'eau aux purges. Refermez-les ainsi que les robinets intérieurs pour éviter des pertes d'eau à la remise en service.

 Vidangez votre installation en cas d'absence prolongée en hiver.

L'entretien du regard



Le compteur et ses accessoires sont placés, pour la plupart, dans un regard enterré à la limite de votre propriété (sauf bourg et installations à l'intérieur des maisons). L'ensemble est à votre disposition et sous votre responsabilité.



Maintenez le regard propre et n'entreposez rien dessus. Une fois par an, un agent du service d'eau relèvera votre compteur. Il doit pouvoir y accéder facilement à tout moment.



Protection contre le gel :

- Cas d'un regard enterré :

Préférez le polystyrène qui est propre et léger à la laine de verre, le chiffon ou la paille qui se dégraderaient avec l'humidité et ne seraient plus isolants.

- Cas d'un compteur situé à l'intérieur :

Calorifugez le compteur exposé aux courants d'air par un épais caisson en polystyrène. Protégez aussi les tuyaux apparents de gaine en mousse isolante.

En cas de gel intense, laissez couler en permanence un filet d'eau pour assurer une circulation constante.



La réparation des conduites intérieures situées après le compteur, comme le compteur endommagé par le gel est à la charge des abonnés.

Malgré toutes vos protections, votre installation a gelé. Repérez la partie du circuit la plus exposée au froid, c'est souvent là que le bouchon de glace a le plus de chance de s'être formé. Tuyaux et compteur se dégèlent doucement, par exemple à l'aide d'un sèche-cheveux. Attention, jamais de flamme (chalumeau...), car les conduites en polyéthylène ou PVC peuvent fondre. En cas de conduite inaccessible, placez un radiateur d'appoint ou une autre source de chaleur pour augmenter la température et la maintenir au-dessus de 0°.

La tête émettrice



Le service d'eau a pour but de simplifier la vie de ses abonnés parfois absents lors des relevés de compteurs et de ses techniciens. Pour cela des nouveaux compteurs peuvent être installés, ou modifiés afin d'y ajouter un appareil permettant de récupérer à distance votre consommation : la radio relève.

La tête émettrice posée sur le compteur permet au technicien de relever ce dernier depuis l'extérieur de votre habitation, à pied ou en voiture sans intervention à votre domicile (sauf en cas de changement possible). L'appareil fonctionne avec une technologie radio courte portée (émission fonctionnant à proximité du compteur seulement), il garde en mémoire la consommation passée. Elle a pour but de permettre au service administratif de vous facturer votre consommation réelle.



La tête émettrice fixée sur le compteur permettant ce procédé est très fragile. **A NE PAS TOUCHER !!!**